

Lapeyrouse



*informations
municipales*



**UN LIEU DE VIE
DE QUALITÉ**



UN VILLAGE...



UN ACCUEIL...

LAPEYROUSE

1990

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION

MUNICIPALE

Diffusée gratuitement

Reproduction et Vente

Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Etat Civil

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Une nouvelle fois, déjà, voici le temps de nous retrouver pour parler ensemble de la vie de notre Commune.

L'année écoulée a vu se poursuivre notre programme d'investissements et d'amélioration du cadre de vie.

C'est ainsi que la construction de logements a été mise en œuvre avec un début de travaux en janvier et occupation effective des locaux dès le 1^{er} octobre dernier.

De nouveaux habitants, quoi de plus réconfortant pour une Commune rurale qui, comme ses semblables, a vu partir depuis de nombreuses années nombre de ses enfants.

Quatre foyers, des jeunes installés, le cri des enfants, un cadre agréable, des maisons confortables : c'est une réalisation qui doit pouvoir se renouveler prochainement.

Dans le même état d'esprit, nous avons procédé à la réfection rapide d'un ancien logement d'instituteur déjà loué depuis le 1^{er} décembre.

Les travaux d'aménagement du camping se sont terminés le 15 juin, permettant aux premiers vacanciers d'apprécier un séjour ensoleillé dans un site agréable et de qualité.

Enfin le carrefour de La Loge a été traité par les services de l'Équipement avec création de trottoirs et réservation d'un espace destiné à un aménagement paysagé.

Avec tout ce qui a déjà été réalisé, nous disposons des infrastructures nécessaires au développement de notre Commune.

Il faut envisager maintenant sérieusement l'embellissement de nos rues, maisons, devantures ; bref, de créer un visage plus accueillant à notre cité et à son environnement.

C'est à ce prix que nous susciterons l'implantation de nouvelles familles, que nous préserverons nos classes enfantines, que nous maintiendrons nos commerces locaux et l'économie générale de notre petit pays.

Ne perdons pas courage, ayons la force de persévérer.

Je vous souhaite, à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

Jean MICHEL
Conseiller Général
Conseiller Régional

LAPEYROUSE ET LA COMBRAILLE

A l'origine, le peuplement semble s'être fait à partir d'éléments primitifs où Ligures et Ibères semblent prédominer sur l'apport celtique. La vie agricole reposait surtout sur l'élevage. Ces paysans et artisans, parfois batailleurs durent défendre leur indépendance contre les grandes "civitates" gauloises, arvernes, bituriges, éduens et lémovices qui les entouraient.

Par ailleurs, le cartulaire du 4ème siècle (table de PEUTINGER), recopiée par des moines allemands sur le recueil d'Itinéraires des Voies Romaines qu'Octave (le futur empereur Auguste) avait fait établir pour ses légions, indique le pays comme étant celui des CAMBOVICENSES ; ce pays : La Combraille aurait eu pour capitale CHAMBON. La position écartée de la Combraille et sa pauvreté en villes (bonnes à piller) la défendit de pas mal d'invasions. Cependant, durant la période féodale qui suivit l'invasion des Francs, elle ne put résister à ses puissants voisins et à la monarchie naissante. Déjà en 736, CHARLEMAGNE avait donné à ITHIER, comte de Clermont, la Combraille et 10 cantons à l'Est de la Creuse. Du 9ème au 11ème siècle, le pays se divisa en un grand nombre de petites seigneuries sans compter de nombreuses Abbayes d'hommes et de femmes richement dotées en terres et serfs pour les cultiver. Elle dut subir l'influence de son puissant voisin le Duché de Bourbon mais cela se fit pacifiquement. Vers 1360, la Baronnie de Combrailles composée des villes et chatellenies de Montaigut, Chambon, Evaux et Sermur fut vendue par JEAN second du nom, comte de Boulogne et d'Auvergne à Pierre de Giac, chancelier de France. Elle fut revendue en 1400 au Duc Louis II de Bourbon.

La noblesse à Lapeyrouse

Des éléments que nous avons pu rassembler, il semble que la paroisse dépendit très tôt des seigneurs de Beauvoir (peut-être avant 1200) dont le premier fut Bernard LE LOUP. Le second LE LOUP dit Blain LOUP, maréchal du Bourbonnais, sénéchal du pays de Combraille fait aveu en avril 1209 à Guy de Dompierre, seigneur de Bourbon pour la forêt d'Augères, pour la moitié de la forêt de Bellaigue et diverses manses et paroisses dans le "donincium villae de Buxière". En mars 1247, il règle avec Archambault de Bourbon l'indivision dans laquelle tous deux étaient jusqu'ici, Blain LOUP se réservant la terre de Vignole.

Le 30 avril 1249, il est mentionné dans l'acte de partage entre le Comte d'Auvergne et le sire de Bourbon dominus Blanus Lupi et ejus filius.

En 1505, Blain LE LOUP (de la génération n° X) chevalier co-seigneur de Vernusse, seigneur de Lapeyrouse, a la terre de Beauvoir.

Seul en 1515, il fait aveu pour la justice haute, moyenne et basse de Lapeyrouse au ressort de Montaigut.

Avec lui s'éteint la lignée des LE LOUP de Beauvoir.

Sa fille unique Madeleine LE LOUP de Beauvoir, de Merinchal, de Lapeyrouse, épouse par contrat du 31 janvier 1530, Christophe de Tourzel d'Alègre (3ème fils de Yves de Tourzel d'Alègre et de Jeanne de Chabannes). Un fils naquit : Gaspard de Tourzel d'Alègre. Celui-ci fut écuyer, seigneur de Viverols, Beauvoir, co-seigneur de Mérinchal, Chevalier dans l'ordre du Roi en 1569, sénéchal du Poitou. Il épouse vers 1555 Charlotte de Beaucaire, dame de Puyguillon. Cette famille d'Alègre (Allègre : canton de la Haute-Loire) était puissante dans la noblesse (région de Viverols, Polignac et La Chaise-Dieu) ; cette famille fournit un Maréchal de France en 1724. Aux armes des Le Loup (un loup passant) s'ajoutèrent celles des d'Alègre (une tour).

En 1580, Gaspard d'Alègre vendit sa part de la co-seigneurie de Mérinchal à Louis des Aix (famille du futur général Desaix).

Une de ses filles, Marie, s'unit en 1579 à Claude Mottier de la Fayette.

Ensuite, Beauvoir (avec Viverols) échoit à François de Tourzel d'Alègre (chevalier gentilhomme de la Chambre du Roi). Il rend foi et hommage le 15 juillet 1609 pour :

- 1° - le château et donjon de Beauvoir auxquels s'attachaient la Justice haute, moyenne et basse s'exerçant sur les paroisses d'Echassières, Lapeyrouse, Servant, Durmignat et partie de Buxières-sous-Montaigut (le nombre de feux justiciables pouvant s'élever à 450)
- 2° - le bois de haute futaie de Villonne et de la forêt d' Augière, les bois taillis des Sauzets, des Costes, de Doussat, le bois taillis de Mirinas en la paroisse de Lapeyrouse, la garenne le Forest à présent déserte paroisse de Durmignat.
- 3° - Etangs : les étangs de la Corre, d'Augière situés paroisse de Lapeyrouse.
- 4° - Métairie et domaine de Chaulagret et la métairie de Doussat, commune de Lapeyrouse.
- 5° - François d'Alègre tenait encore en fief la terre et seigneurie de Vernassoux paroisse de Louroux-de-Beaune avec le sieur de Gouzolles.

6° - Arrière-fiefs : Maison de Jean de Gouzolles, écuyer avec ses appartenances et dépendances en la paroisse de Lapeyrouse.

La maison et appartenances de Gabriel de Bouïs, écuyer sieur de Menusfaux (Manifex ?)

Jean-Louis de la Mousse sieur du dit lieu Beaune et de la Faye ; Gilbert de Buserolles, Jean de Farest, écuyer, sieur de Bruges en la paroisse de Lapeyrouse.

Les dîmes et parcières d'Augière qui se lèvent sur les paroisses de Lapeyrouse et Durmignat et partie de Buxière sur les villages du Mas de Vignolles, des Boudards, des Galantes, des Fourches, du may min Guyot, de la Loge, de Préchat (Peuchot ?) Chez Vachier. (pouvant valoir au total 160 setiers blé, seigle et avoine).

Encore la dîme d'agneau qui se lève chaque année sur la paroisse de Lapeyrouse.

Cens et directes : dans les paroisses susnommées et aussi à Lapeyrouse à cause du lieu de Chantages dépendant de Beauvoir pouvant valoir les dits devoirs de cens chaque année 6 vingt dix livres, 6 setiers froment, 108 setiers seigle, 9 vingt setiers d'avoine, le tout réduit à la mesure de Beauvoir environ 600 gélines.

Quant aux guet, taillis et charrois qui se payent chaque année en argent par les habitants, ils peuvent monter à sept vingt livres, outre les autres charrois, corvées et manoeuvres qui sont dus.

De l'union de François et Madeleine d'Alègre naquirent 2 enfants : Gaspard et Claude (fille). Claude épousa en 1618 Gilbert de Beaufort ; devenue veuve peu après, elle se remaria en 1630 avec Jacques le Groing, neveu du maréchal d'Effiat. Quant à Gaspard de Tourzel d'Alègre, il contracta mariage à trois reprises :

- avec Madeleine de Tournon fille de Madeleine de la Rochefoucauld
- avec Marie Coëffier d'Effiat
- avec Marie d'Estaing en 1626 laquelle lui donna 2 enfants : Claude et Marie.

Claude de Tourzel d'ALEGRE : chevalier, marquis de Beauvoir, comte de la Creste, St-Marcel, seigneur baron de St-Désiré, Vaux sous Modun, Nassigny, Lapeyrouse, Durmignat, seigneur de Viverols, etc... sénéchal d'Auvergne, gouverneur de la ville et du château de Montaigut-en-Combraille, conseiller du roi en tous ses conseils d'état au privé épouse le 30 août 1654 Marie du Ligondès née vers 1635, fille de Jean, Comte de Rochefort.

Claude d'Alègre est l'un des premiers sur une liste adressée au roi en 1664 par l'intendant du Bourbonnais : "d'Alègre, comte de Beauvoir de la paroisse d'Echassières moitié Combrailles, seigneur de la Creste, etc... a en bourbonnais 20 000 livres de rentes sans compter son bien d'Auvergne dont il est sénéchal (il est à remarquer que si le château de Montaigut fut rasé par Richelieu en 1635, celui de Beauvoir fut épargné ; ce château constituait une forteresse couvrant le sud-ouest du Bourbonnais et surveillant au nord-est la vallée de la Bouble ; d'ailleurs, le bourbonnais était plus anciennement et plus directement lié au domaine royal).

Claude d'Alègre fut un frondeur notoire et l'un de ceux qui poussèrent le prince de Condé à agir contre le Roi.

Néanmoins, il rentra dans les bonnes grâces royales et fut maintenu en sa noblesse le 22 août 1667.

De son union avec Marie du Ligondès il eut 3 enfants :

- Jean, premier fils, marquis de Beauvoir, comte d'Alègre, naquit vers 1660 et mourut à Paris le 31 janvier 1692; il avait épousé le 14 juillet 1680 la fille du premier commis de Louvois et de Marie Colbert, il n'eut qu'une fille, Claude, Catherine d'Alègre, née à Echassières le 10 avril 1681, mariée le 23 septembre 1710 à Henri, Comte de Boulainvilliers qui était veuf. Claude, Catherine mourut le 1er septembre 1723 sans postérité, atteinte de petite vérole.
- Marie d'Alègre fut belle-fille d'un conseiller au Parlement de Paris
- Louis de Tourzel d'Alègre, marié à Marseille vers 1700 à Claude d'Artigue, devenu capitaine de frégate le 21 mai 1705 eut 3 enfants : Léonard, Ursule et Joseph.

Léonard fut vicaire général de Chartres en mars 1728 et mourut grand aumônier de la reine le 28 mars 1750.

Ursule d'Alègre fut abbesse de Saint Georges de Rennes le 12 janvier 1715.

Josephin ou Joseph de Tourzel d'Alègre. Né en 1702, Joseph d'Alègre, comte de Beauvoir, prince d'Orange, seigneur de Baron, Villars, Marquis d'Alègre épousa le 25 février 1737 Magdeleine Geneviève de Ste-Hermine, fille de Louis Henry, marquis de Ste-Hermine dont il n'eut qu'un fils Charles Godefroy.

A la mort du maréchal Yves d'Alègre, dernier mâle de la branche aînée en 1733 (celle de Hte-Loire), Joseph d'Alègre, représentant la branche cadette arguant d'un pacte de reversabilité passé en 1461 entre Jacques et Bertrand d'Alègre, frères et auteurs des deux branches, soutint un procès contre les trois belles-filles du Maréchal. A la mort de Joseph, le procès n'était pas encore terminé.

Charles-Godefroy de Tourzel d'Alègre né le 17 novembre 1740 décéda prématurément le 10 avril 1756. Ce fut le dernier du nom. Avec lui s'éteignit la branche cadette des d'Alègre de Beauvoir, ruinée par la vie de Cour et par les grands procès que Joseph intenta contre les trois belles-filles du Maréchal d'Alègre (dont l'une était belle-fille de Louvois) et contre le Prince de Condé.

D'après A. Tardieu, les LE LOUP s'étaient fixés à Mérinchal avant 1200. Leur château de Beauvoir était surtout un ouvrage militaire. Puis Madeleine LE LOUP (la dernière des LE LOUP) se maria en 1530 avec Christophe d'Alègre. Le fils de Madeleine, Gaspard d'Alègre, vendit sa coseigneurie de Mérinchal en 1580 à Louis des Aix, écuyer, seigneur de Charlus.

Les d'Alègre vécurent surtout à la Cour où la branche aînée contracta de riches alliances. Les d'Alègre vivent à VERSAILLES dans leur hôtel de la rue St-François. Les domaines étaient exploités par les fermiers (en 1702 : Durand Vilatte, Jean-Bernard du Mazel, procureur d'office en 1711 ; François Durand qui décéda à Beauvoir en 1747). Ces fermiers généraux ont des sous-fermiers : Jacques Lérot en 1743 ; François Aufauvre notaire royal en 1746.

Quand ils venaient au pays, c'était pour régler leurs affaires avec les fermiers généraux, faire consolider des murs et ...chasser les loups fort nombreux dans ces nombreuses forêts.

En 1782, Beauvoir n'appartient plus aux d'Alègre ; en 1784, Villars est saisi. En 1782, Beauvoir appartient donc à Charles de Biotière (sa femme Marie-Anne de Durfort était apparentée avec les De Durat) qui fut inscrit le 5 octobre 1793 sur la liste des riches égoïstes, taxé à 200 000 livres puis décrété d'arrestation le 19 octobre 1793. Le 29 avril 1793 eut lieu une vente en l'étude de Me Doilot, notaire à Paris, à Jacques Brunet de Palliers, chevalier, président trésorier général, grand-voyer de France au bureau des finances de RIOM, demeurant habituellement au château de Pagas en Haute Guyenne.

Cette vente comprenait :

- la terre de Beauvoir, seigneurie et baronnie située en Auvergne et Bourbonnais, mais se régissant par la coutume de cette dernière province avec haute, moyenne et basse justice, cens et rentes directes seigneurie, lods et ventes, droit de corvée, guet et garde, de retrait féodal et censuel, de chasse et de pêche dans les rivières Sioule et Bouble, les dîmes parcières, titres particuliers des domaines, prés, terres labourables, pâturaux, moulins, étangs, bois, taillis et futaies de la baronnie de Beauvoir qui s'étend sur les paroisses d'Echassières, Servan et du Pérouse où le Seigneur de Beauvoir a tous droits honorifiques de fondation, patronage, sépulture et chapelle.
- le fief et seigneurie de Durmignac consistant en haute, moyenne et basse justice sur la paroisse et non sur le Bourg, sans que le dit acquéreur ne soit

obligé de renoncer à ses prétentions sur le bourg.

...lesquels baronnie, terre et seigneurie et fiefs situés dans les paroisses ci-dessus sont composées de neuf domaines à savoir :

+ paroisse du Pérouze, les domaines de Chantagrais, de Cornassat, de Doussat, de Bruges et la Tuilerie.

Le pré des rivières, le pré d'Augère acquis nouvellement de Mme de Duras et le pré nommé du Billard formé entre le domaine de Doussac et la futaye du Grand Villione.

+ bois taillis et futayes :

Sur Echassières, le Bois de la Bosse, les Bois Menus, le Grand Villione...

Sur Durmignac, les bois Peyion et Prenat.

Sur la paroisse du Pérouze, les bois du petit Villione et le bois de Saulzayes.

+ Etangs : l'étang de Lacorre, paroisses de la Selle et du Pérouze, celui d'Augières, paroisse du Pérouze, plus les pêcheries de Cornassat, de Pinchaud et du Mont, actuellement en prés enfin toutes les portions de dîmes en grains et charuages dépendant des dites baronies, terres, fiefs et seigneuries ci-dessus énoncées qui se perçoivent dans les paroisses d'Echassières, Servan, Pérouze et Durmignac.

Les vendeurs déclarent que les biens vendus relèvent en plein fief de Sa Majesté ou de Monseigneur le Duc d'Orléans et ne doivent, à chaque mutation, que le fay et hommage sans aucun droit utile au seigneur dominant.

...vente faite moyennant la somme de trois cent soixante mille livres payable par le dit Le Brunet.

La fille de Jacques Brunet de Pailliers hérita des biens paternels ; elle s'était mariée à De Genestoux, conseiller à la Cour Royale de RIOM.

Ces biens furent à nouveau vendus le 7 octobre 1825 en l'étude de Me Cotelle, notaire à Paris, à Pierre-Antoine JOUHET, avocat, époux de Françoise Antoinette Duranthon, sans postérité.

A la mort de Pierre-Antoine JOUHET, survenue le 7 septembre 1870, ses neveux, les frères Dubousset, entrèrent en possession de l'héritage.

Montaigut était restée en Bourbonnais même après la chute de Charles III (le "traître") en 1527. Elle était le siège d'un bailliage royal (bailli de robe longue) rattaché directement au Parlement de Paris. A la fin du XVIIIème siècle, la Chatellenie comptait une vingtaine de paroisses auxquelles on avait rattaché en dernier lieu Colombier, Hyds et Lapeyrouse. Administrativement, elle avait une situation paradoxale et embrouillée : la majeure partie des impôts était dûe aux seigneurs de Beauvoir et à leurs vassaux (tous impôts directs, cens et

redevances) par contre l'intendant d'Auvergne (de Clermont) avait d'immenses pouvoirs sur la Chatellenie (il semble que son pouvoir s'exerçait par des subdélégués : les De Laval, les George, les Chacaton et Tailhardat entre autres plutôt sur les impôts indirects, les aides et la gabelle notamment). Cela était une belle chose pour Lapeyrouse, la gabelle ayant été redîmée en Auvergne et à Montaigut depuis 1463. Il y avait un grenier à sel à Montaigut ; le prix en était près de cinq fois moindre qu'en Bourbonnais (greniers à sel de Moulins et Chantelle). L'octroi des Guillaumets était une sorte de frontière entre les deux provinces.

Le régime des d'Alègre se voulait plutôt doux, se contentant souvent du seul "taillon" pour eux et abandonnant en temps de guerre un an d'imposition tous les cinq ans.

La Constituante fit de Montaigut un des huit districts du département du Puy-De-Dôme (4 cantons). La Convention ramena le district à un simple canton.

Ainsi la Noblesse finit avec l'Ancien Régime et se trouva remplacée par la Bourgeoisie.

R. B.

U. C. A. B. E. C.

UNION DE COOPÉRATIVES AGRICOLES POUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL DU CENTRE

Technique



Pour PORCINS - BOVINS - VACHES LAITIÈRES
OVINS - CAPRINS

VOLAILLES - GIBIERS - CHEVAUX
ANIMAUX DE COMPAGNIE

La Gamme **"UCAPHOS"** et compléments azotés liquides **"COMPENSAL"**
UCABEC 63700 LAPEYROUSE TÉL. 73 52 00 47

ÉCOLE PUBLIQUE

En regroupement pédagogique depuis septembre 1989, les Ecoles de LAPEYROUSE et de BUXIERES ont resserré leurs liens par des activités communes fort réussies tout au long de l'année scolaire 1989-1990.

En septembre 1990, les effectifs sont les suivants :

A BUXIERES : avec Madame DUBOISSET

+ 14 élèves (8 C.P. et 6 C.E.1)

A LAPEYROUSE : 68 élèves

+ avec Monsieur MANGEMATIN 6 C.E.1 et 12 C.E.2

+ avec Madame GUILLAUME 10 C.M.1 et 14 C.M.2

+ avec Madame GAUVIN et Mademoiselle SICARD 9 G.S. 12 M.S. 4 P.S.

Soit un total de 82 élèves pour les deux écoles :

+ 70 élèves originaires de LAPEYROUSE

+ 12 élèves originaires de BUXIERES

Fête de Noël

Organisée comme chaque année par le Foyer Laïc, la fête de Noël a remporté un vif succès auprès des enfants ; le Père Noël est arrivé dans une superbe CITROEN traction avant... et les cadeaux offerts par la Mairie ont été à la mesure de leurs espérances.

Monsieur APRELEFF faisait alors fort joliment chanter les enfants.



Fête de l'École

Le dimanche 29 avril, c'était la Fête de l'Ecole.

Pour la première fois, elle avait été précédée par la fête de l'Ecole de BUXIERES le samedi soir. Double succès. Merci à tous ceux qui, par leur dévouement, ont permis cette réussite. Merci aux membres du Foyer Laïc.



Classe de Découverte

Le point fort de cette année scolaire fut sans doute, la Classe de Découverte organisée du 11 au 16 juin 1990 à Notre Dame de Monts (Vendée) pour les enfants du cours préparatoire au cours moyen.

Que de réticences à vaincre ! Mais le résultat est là : 43 enfants accompagnés de Mesdames DUBOISSET, GUILLAUME, DELVILLE et Monsieur MANGEMATIN ont vécu une semaine inoubliable.

Pour plus d'un, ce fut la découverte de la mer et le plaisir de "pêcher" crabes et crevettes.



Des excursions permettent aux jeunes écoliers de visiter l'Ile de Noirmoutiers, de comprendre le fonctionnement d'un moulin à vent ou de marais salants, de questionner un ostréiculteur sur la vie des huîtres. Chaque jour, des comptes-rendus étaient élaborés.



Une ambiance chaleureuse, un très bon confort, une cuisine de très bonne qualité ont rendu ce séjour encore plus agréable.

Le financement de cette classe de mer a été assuré par :

- les familles (400 F par enfant)
- le Bureau d'Aide Sociale qui a épaulé les familles les plus défavorisées
- la Mairie
- le Foyer Laïc
- les Parents d'Elèves qui ont, à cet effet, organisé un loto dont le bénéfice a été intégralement versé à la coopérative de l'école.

Le coût du séjour (y compris le transport) s'est élevé à 850 F par enfant.

Voyage Scolaire de la Classe Infantile

Au mois de juin, les petits élèves de la classe infantile ont visité le zoo du Pal.

Joyeuse journée pour les enfants et aussi pour les Mamans qui les accompagnaient.





TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
Canalisations – Terrassement – V.R.D

s.a. BARBIERO

Siège social :
“LES VARENNES”
SAINT-VICTOR
03410 DOMÉ RAT
Tél. 70 03 42 58

LE BUDGET

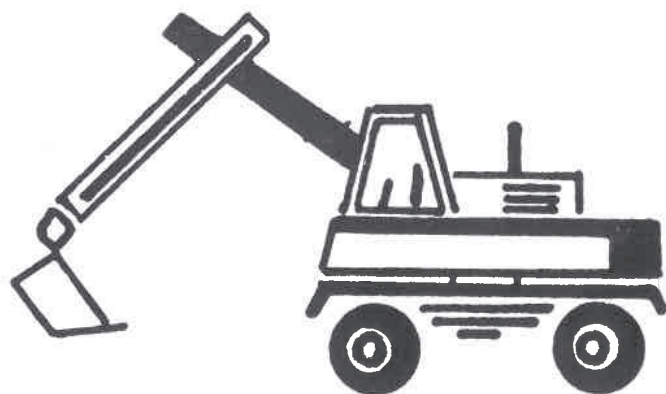
DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles...)	173 300	5,86 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	482 000	16,30 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien de bâtiments, de la voirie, électricité, eau, assurances...)	265 650	8,99 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S....)	285 020	9,64 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	114 200	3,87 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (impôts, indemnités du Maire et des Adjointes)	132 098	4,47 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	820 000	27,75 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	683 000	23,11 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	473 000	13,72 %
RELIURE - ACHAT LICENCE	35 000	1,02 %
ACQUISITION DE TERRAIN - MATERIEL BATIMENTS COMMUNAUX - CARREFOUR DE LA LOGE	472 757	13,71 %
VOIRIE	108 000	3,13 %
PLAN D'EAU	2 359 149	68,42 %



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
Canalisations – Terrassement – V.R.D

s.a. BARBIERO

Siège social :
“LES VARENNES”
SAINT-VICTOR
03410 DOMÉRAT
Tél. 70 03 42 58

LE BUDGET

DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles...)	173 300	5,86 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	482 000	16,30 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien de bâtiments, de la voirie, électricité, eau, assurances...)	265 650	8,99 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S....)	285 020	9,64 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	114 200	3,87 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (impôts, indemnités du Maire et des Adjoints)	132 098	4,47 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	820 000	27,75 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	683 000	23,11 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	473 000	13,72 %
RELIURE - ACHAT LICENCE	35 000	1,02 %
ACQUISITION DE TERRAIN - MATERIEL BATIMENTS COMMUNAUX - CARREFOUR DE LA LOGE	472 757	13,71 %
VOIRIE	108 000	3,13 %
PLAN D'EAU	2 359 149	68,42 %

LE BUDGET

RECETTES

- FONCTIONNEMENT

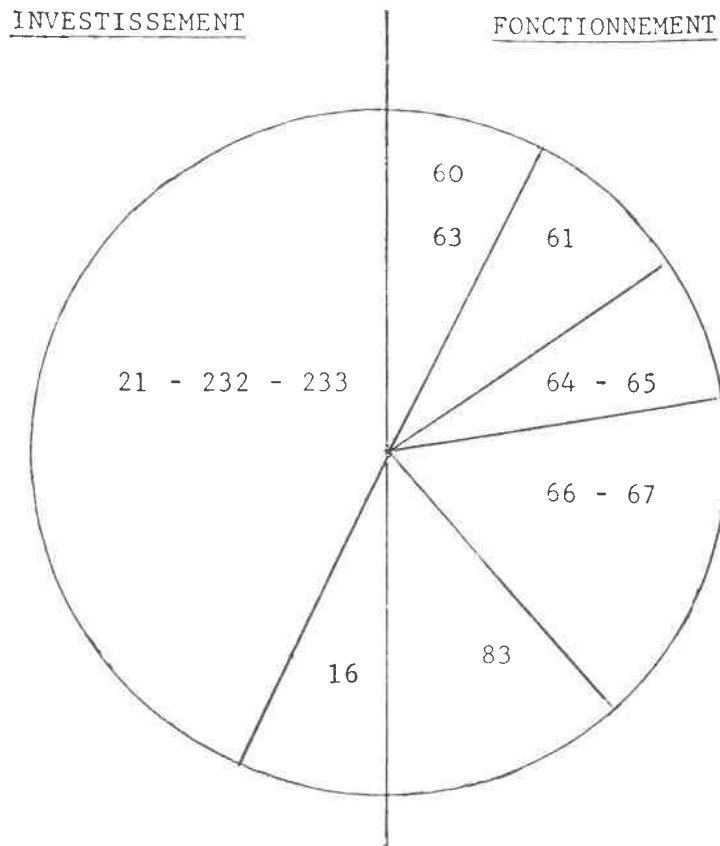
R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS D'EXPLOITATION (photocopies, tennis, pêche)	60 000	2,03 %
PRODUITS DOMANIAUX (loyers, concessions cimetière)	132 600	4,47 %
RECouvreMENTS (sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire) - PRODUITS FINANCIERS	102 030	3,46 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie, attribution de répartition)	958 220	32,43 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur les spectacles, taxe additionnelle aux droits de mutation, permis de chasser)	31 600	1,07 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 451 576	49,12 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	219 242	7,42 %

- INVESTISSEMENT

R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 337 211	38,78 %
SUBVENTION	1 029 639	29,86 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	683 000	19,81 %
FONDS DE COMPENSATION T.V.A. - D.G.E.	398 056	11,55 %

DÉPENSES

En 1990



FONCTIONNEMENT

Comptes	: 60	: fournitures scolaires, de bureau, combustibles	173 300
	63	: travaux et services (entretien bâtiments, matériel).....	170 650
		(assurances, électricité, eau).....	95 000
	61	: frais de personnel.: salaires	348 000
		charges sociales	134 000
	64	: contingent pour dépenses d'aide sociale	92 000
		contingent pour service d'incendie	17 000
		charges intercommunales (C.E.S, SICTOM, SMADC...).....	169 520
		participations diverses	6 000
	65	: subventions allouées aux sociétés locales + jouets, TUC.	114 200
	66	: frais de gestion générale	48 856
		reliure et frais de P.T.T.	13 400
		indemnité de fonction du Maire et des Adjointes	52 000
	67	: frais financiers (intérêts des emprunts)	820 000
	83	: prélèvement pour dépenses d'investissement	683 000

INVESTISSEMENT

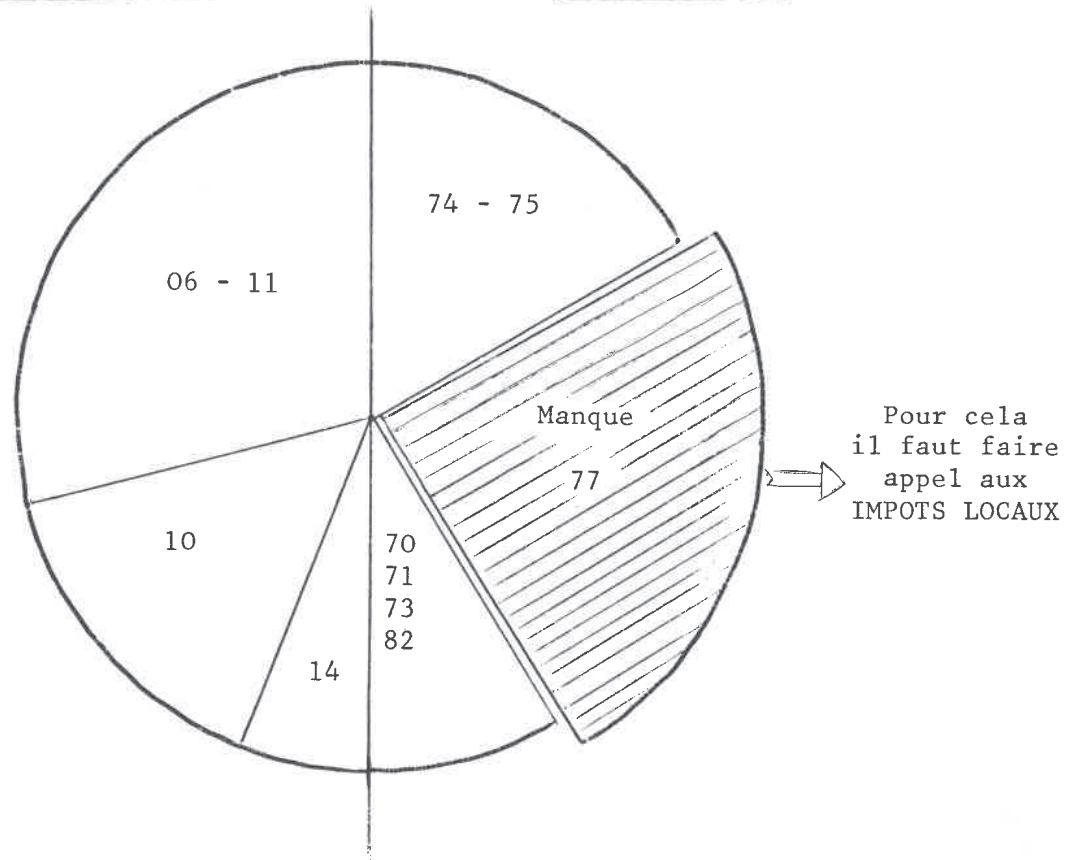
Comptes	: 16	: remboursement d'emprunts	473 000
	21	: reliure - achat licence.....	35 000
	21	: acquisition de terrain et de matériel	163 140
	232	: bâtiments communaux	267 273
	233	: voirie	108 000
	23	: plan d'eau	2 359 149
	23	: carrefour de La Loge	42 344

RECETTES

En 1990

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT



FONCTIONNEMENT

Comptes	:	74	:	dotation globale de fonctionnement	958 220
		75	:	impôts indirects (att. permis de chasser).....	600
				taxe additionnelle aux droits de mutation, licence ..	31 000
		77	:	contributions directes	1 451 576
		70	:	produits de l'exploitation	60 000
		71	:	location d'immeubles	132 600
		73	:	recouvrement sur traitements (C.F.S.).....	40 000
				autres recouvrements (animation culturelle, écl. pub.	62 030
		82	:	excédent de fonctionnement reporté	219 242

INVESTISSEMENT

Comptes	:	11	:	prélèvement sur recettes de fonctionnement	683 000
		06	:	excédent reporté	1 337 211
		10	:	subventions	1 029 639
		14	:	fonds de compensation T.V.A., D.G.E.	398 056
		16	:	emprunts	/

IMPÔTS

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMEN- TALE	PART COMMUNALE	PART REGIONALE
+ TAXE D'HABITATION	316 045	105 348	184 957	25 740
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES.....	469 334	114 434	327 883	27 017
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	860 301	278 286	538 075	43 940
+ TAXE PROFESSIONNELLE	492 496	129 383	320 678	42 435
+ TAXES ANNEXES (1)	362 775			
TOTAL	2 500 951	627 451	1 371 593	139 132

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de Chambre d'Agriculture	164 063 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	703 F
+ la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie	11 452 F
+ la taxe pour frais de Chambre des Métiers	15 199 F
+ frais de confection des rôles et de dégrèvement	170 845 F
+ prélèvement au profit de l'Etat	513 F

COMMENTAIRE :

La masse des impôts perçus au titre de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle pour le Département, la Commune et la Région ainsi que les taxes annexes représente la somme de 2 500 951 F soit une augmentation par rapport à l'année 1989 (2 407 578 F) de 3,87 %.

La part départementale s'élève à la somme de 627 451 F au lieu de 627 167 F en 1989 soit une progression de 0,04 %.

La part communale passe de 1 323 781 F en 1989 à 1 371 593 F en 1990 soit une hausse de 3,61 %.

De leur côté, les impôts régionaux ont augmenté de 137 529 F à 139 132 F soit 1,16%.

En ce qui concerne les taxes annexes dont la liste complète figure ci-dessus, elles passent de 319 101 F en 1989 à 362 775 F en 1990 soit une augmentation de 13,68 %.

A l'intérieur des taxes annexes, celle pour frais de Chambre d'Agriculture est très importante et augmente de 4,42 % par rapport à 1989.

Il convient surtout de remarquer la progression inexplicable des frais de confection des rôles et de dégrèvement versés à l'Etat qui passent de la somme de 128 347 F en 1989 à la somme de 170 845 F en 1990 soit une progression de 33,11 %.

Le nombre total de foyers assujettis à la Taxe d'Habitation est de 328
se décomposant comme suit :

Montant Payé	Nombre de foyers
0 F	122
de 100 F à 150 F	2
de 151 F à 200 F	4
de 201 F à 250 F	4
de 251 F à 300 F	8
de 301 F à 350 F	3
de 351 F à 400 F	11
de 401 F à 450 F	3
de 451 F à 500 F	9
de 501 F à 600 F	20
de 601 F à 700 F	16
de 701 F à 800 F	12
de 801 F à 900 F	11

de 901 F à 1 000 F	13
de 1 001 F à 1 100 F	13
de 1 101 F à 1 200 F	6
de 1 201 F à 1 300 F	9
de 1 301 F à 1 400 F	23
de 1 401 F à 1 500 F	2
de 1 501 F à 1 700 F	10
de 1 701 F à 1 900 F	8
de 1 901 F à 2 000 F	3
de 2 001 F à 3 000 F	7
de 3 001 F à 4 000 F	6
de 4 001 F à 6 000 F	2
plus de 7 000 F	1

COMMENTAIRE

Sur 328 foyers assujettis à la taxe d'habitation, 122 sont exonérés de paiement ce qui représente 37,19 %.

44 taxes sont inférieures à 500 F ce qui représente	13,41 %
72 taxes sont comprises entre 500 F et 1 000 F soit	21,95 %
74 taxes sont comprises entre 1 000 F et 2 000 F soit	22,56 %
Seuls 16 contribuables paient plus de 2 000 F soit	4,87 %

SUBVENTIONS

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 1990.

Subvention du Département

- animation culturelle 1 500 F

Subvention de l'Etat

- D.G.E. 2ème part 107 021 F

TOTAL 108 521 F

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES POUR L'ANNEE 1990.

- cantine scolaire 45 000 F
- centre communal d'action sociale 7 000 F
- spectacles (Foyer Laïc) 1 500 F
- comité des fêtes 2 000 F
- club du 3ème Age 2 000 F
- Foyer Laïc 2 000 F
- Lapeyrouse-Animation 2 000 F
- Lutte contre le cancer 1 100 F
- société de chasse 800 F
- union sportive 12 000 F
- anciens combattants 800 F
- C.A.T.M. 800 F
- Oeuvre des pupilles 800 F
- Fanfare 2 400 F
- coopérative scolaire 7 000 F

TOTAL 87 200 F

RÉALISATIONS

Aménagement du Centre de Loisirs

Du stade de projet, l'implantation d'un camping 4 étoiles est devenue réalité au cours de l'année 1990.

En effet, le projet élaboré par le Cabinet CHAVAROT, architecte, a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 12 septembre 1989. Les dossiers correspondants ont été déposés alors auprès du Département, de la Région, un exemplaire étant adressé par l'intermédiaire de Monsieur le Ministre du Budget à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour l'allocation d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Général a alloué à la commune une subvention de 838 500 F, le Conseil Régional, par décision en date du 12 mai a alloué une subvention de 425 000 F. Enfin, sur l'ensemble du projet, Monsieur le Ministre de l'Intérieur par décision en date du 24 février 1989 a fait bénéficier notre commune d'une subvention exceptionnelle de 382 000 F.

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier Messieurs les Présidents des assemblées régionale et départementale pour l'effort consenti ainsi que Monsieur Michel CHARASSE, Ministre du Budget, qui a bien voulu intercéder auprès de son collègue, Ministre de l'Intérieur, pour la prise en compte du dossier de LAPEYROUSE.



Il convient de rappeler que l'appel d'offres lancé par Monsieur CHAVAROT, architecte, a donné les résultats suivants :

- LOT 1	- terrassement - V R D	SACER/MONTEIL	1 129 427,00 F TTC
- LOT 2	- gros-oeuvre	BRUN	371 701,87 F
- LOT 3	- charpente	LECUYER	162 100,83 F
- LOT 4	- couverture-zinguerie	BERTHON	124 436,25 F
- LOT 5	- menuiserie-vitrerie	LECUYER	209 050,29 F
- LOT 6	- cloisons-peinture	SARDIER	108 535,46 F
- LOT 7	- serrurerie	GIDEL	90 651,91 F
- LOT 8	- sols scellés	NOWACK	143 268,80 F
- LOT 9	- plomberie-sanitaires	BOISSONNET	218 397,00 F
- LOT 10	- électricité	BOISSONNET	98 873,06 F
- LOT 11	- espaces verts	MELIN	141 198,04 F
	- honoraires	Cabinet CHAVAROT	163 201,66 F
TOTAL			2 960 842,17 F



Les travaux ont pu se dérouler normalement dans d'excellentes conditions pour être terminés au cours du mois de juin 1990. La commune, bien entendu, pourra bénéficier en 1992 du remboursement de la T.V.A. qui s'élève sur cette opération à la somme de 470 000 F.

Le conseil municipal a donc décidé de procéder à l'ouverture du camping dès cet été. Pour ce faire, a été embauchée une jeune fille, Agnès LALLIOT, chargée de l'accueil et du gardiennage avec logement sur place. Elle était aidée pour les tâches matérielles par sa soeur.

Des améliorations sont à apporter : plantations d'arbres, machine à laver le linge, table de repassage, produits de première nécessité sur place, etc... cela sera fait pour la prochaine saison. Mais, de façon presque unanime, les campeurs présents cet été ont fait part de leur grande satisfaction pour la qualité de l'accueil et celle, exceptionnelle, des installations.



Les tarifs suivants ont été arrêtés par le Conseil Municipal pour la saison 1990 :

- forfait de 1 à 3 personnes par jour	50,00 F
(emplacement, véhicule, raccordement électrique)	
- par personne supplémentaire et par jour	10,00 F
- garage mort	10,00 F

Les activités proposées aux campeurs étaient les suivantes : jeux pour enfants, aire de jeux de volley-ball, de pétanque, plages, voile, baignade, tennis, vélos tout terrain, promenades pédestres.

Dans le bâtiment d'accueil ont été aménagés un espace télévision et une salle de réunion. Il convient de prévoir pour l'an prochain divers jeux dans la salle d'accueil.

De plus, la mise en place de produits de première nécessité et éventuellement restauration rapide devrait être effectuées pour le mois de juin.

Le chiffre d'affaires réalisé pour cet été a été de 19 500 F. Aucune publicité n'avait pu être faite, la fin de l'exécution des travaux ne pouvant être prévue avec exactitude, étant sujette aux aléas du temps.

Lotissement

Les travaux d'aménagement du lotissement communal ont débuté en janvier 1990. Les premiers locataires sont entrés dans les lieux dès le 1er octobre.

Les travaux se sont donc déroulés dans d'excellentes conditions, confiés à des entreprises locales. Les quatre pavillons sont occupés et permettent de loger dix personnes dans d'excellentes conditions de confort et d'environnement.



Une deuxième tranche d'investissement pourrait être envisagée sauf pour la commune a décidé de donner la priorité à la réhabilitation des bâtiments anciens.

Vestiaires

Les travaux de réfection du vestiaire ont été exécutés au cours de cette année. Les entreprises qui sont intervenues sont les suivantes : Guy BERTHON, José TEXEIRA, Jacky CLEMENT et Christian BOISSONNET pour un montant total de travaux de 123 486 F.

L'entreprise BERTHON a procédé à la pose d'un film plastique sous les tuiles et du lambris dans les deux vestiaires, celui de l'arbitre et le local annexe.

Un nouveau chauffe-eau a été installé par l'entreprise BOISSONNET.

Enfin, le local des douches a été tout carrelé par l'entreprise TEXEIRA.



Il reste à effectuer une nouvelle imprégnation des boiseries extérieures qui devrait être réalisée par les employés communaux pour que les vestiaires retrouvent une deuxième jeunesse permettant d'accueillir les jeunes sportifs dans des installations confortables.

De même, il a été procédé par Thierry MOSNIER et Jean-Jacques FERNANDES à la peinture de la main courante.

Écoles

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réfection de l'appartement du 1er étage de l'école avant sa location. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise CLEMENT pour un montant de 18 372 F.

Ils ont consisté en la réfection du plafond d'une chambre, des peintures, du revêtement de sol de la cuisine, des peintures de la salle de bains et la fixation du revêtement de sol du couloir.

Carrefour La Loge

Les travaux d'aménagement du carrefour de la Loge, croisement des C.D. 998 , C.D. 92 E et C.D. 100 ont débuté le 20 septembre dernier. Ils ont consisté en la pose de bordures de trottoirs, busage des caniveaux avec collecte des eaux, reprofilage de la chaussée.

Le montant total prévisionnel des travaux s'est élevé à la somme de 390 000 F. Ils ont été réalisés par le Département, maître d'ouvrage, à sa charge exclusive, sous la direction de Monsieur AUDOIN-DUBREUIL, subdivisionnaire et Monsieur Pierre GOLFIER.



C'est l'entreprise BEUGNET qui a été chargée de la mise en oeuvre.

Ces travaux permettent d'urbaniser cette partie de la Loge en donnant un aspect plus attrayant en direction de l'entrée du Plan d'Eau. Des efforts complémentaires pourraient être entrepris par les propriétaires riverains et notamment sur la petite parcelle communale qui fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une étude d'aménagement. Les travaux devraient être réalisés au printemps prochain.

PROJETS

Assainissement

Après la mise en place du camping et la déviation du réseau d'assainissement de la station d'épuration du Bourg fermée, il apparaît indispensable que soit pris en compte le fait que tous les effluents convergent à la station d'Augères sous-dimensionnée.

Cette station ne peut faire face au traitement demandé, c'est pourquoi, il est envisagé la construction d'une nouvelle station permettant de recueillir les effluents de La Gare, La Loge, La Tuilerie ainsi que Le Bourg mais également ceux directement liés à l'activité du camping.

De même, il est envisagé le prolongement du réseau à partir du déversoir d'orage du Bourg pour rejoindre l'antenne des Cayots.

Le dossier correspondant a été établi par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et déposé au Département pour être subventionné et réalisé en 1991.

Voirie

Un nouveau programme de goudronnage de la voirie communale sera exécuté en 1991. Il devrait correspondre à environ 6 kilomètres de voirie empierrée et goudronnée. La commune poursuit ainsi la mise en oeuvre du schéma adopté après les opérations de remembrement.

Après la desserte de toutes les maisons d'habitation, il convient de mettre en oeuvre les liaisons transversales.

Le programme est établi par la Subdivision de St-Eloy-Les-Mines et Monsieur Pierre GOLFIER et fera l'objet d'un appel d'offres comme les programmes précédents.

Aménagement d'Immeubles

Le conseil municipal envisage l'aménagement de l'immeuble acquis par la commune, place de l'Eglise. Une demande sera formulée auprès de l'O.P.A.C. afin d'envisager sa réhabilitation.

De nouveaux logements seraient mis ainsi à la disposition des jeunes couples qui apprécient notre cadre communal pour son calme et sa qualité d'environnement.

Études

Une étude générale d'aménagement du Bourg et de la partie urbanisée de la commune jusqu'à La Gare et La Loge a été confiée à l'O.P.A.C. assisté du cabinet d'architectes SEXTANT.

Une première ébauche a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal dans sa séance du 28 novembre.

Cette étude permet une réflexion à long terme sur le devenir d'une partie de l'espace communal qui doit pouvoir faire l'objet d'aménagement créant une nouvelle dynamique ainsi qu'une nouvelle image de cette partie de notre territoire, bien entendu, en harmonie avec les investissements déjà réalisés au plan d'eau.

Entreprise **René MONTEIL**

S.A.R.L. au capital de 600.000 F

TRAVAUX PUBLICS

TERRASSEMENT — ASSAINISSEMENT — V. R. D.
TRANSPORT — LOCATION MATÉRIEL

R. N. 144 - Côte de La Boule
63700 SAINT-ÉLOY-LES-MINES

Téléphone : 73.85.01.69
FAX : 73.85 17.66

SICTOM DES COMBRAILLES

Organisé autour de l'exploitation d'une décharge contrôlée située Chemin des Nigennes à SAINT-ELOY-LES-MINES, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères a évolué depuis son entrée en fonctionnement le 1er juillet 1981.

Le service de collecte a adopté l'organisation suivante depuis le 1er janvier 1987 :

1 - La collecte proprement dite s'effectue :

- + dans les chefs-lieux de canton : 2 à 3 fois par semaine
- + dans les bourgs : 1 fois par semaine
- + dans les villages : 1 fois par quinzaine

Compte tenu des délais de passage des bennes de collecte dans les bourgs et les villages, le SICTOM a procédé à la mise en place progressive de bacs roulants offrant à l'usager l'avantage de stocker extérieurement des déchets ménagers et au service l'avantage de grouper les déchets présentés à l'enlèvement.

LA OU SONT IMPLANTES LES BACS ROULANTS, LES DECHETS NE DOIVENT PLUS ETRE COLLECTES DE PORTE A PORTE.

Il est important d'en rappeler les prescriptions d'emploi :

- le bac roulant est un équipement collectif dont l'entretien incombe à la commune. Il est conseillé pour la conservation de ce matériel de le nettoyer à l'eau de javel au moins une fois par an et d'y placer des déchets emballés (en sacs plastiques par exemple).
- le bac roulant est en plastique, par conséquent, pour éviter la déformation, il faut :
 - + le positionner sur une aire plane et stable,
 - + ne pas y déverser de cendres chaudes,
 - + ne pas le surcharger par des pierres, des terres ou des matériaux lourds,
 - + ne pas introduire d'objets encombrants.

Pour éliminer ces matériaux ou déchets, d'autres moyens sont mis à la disposition des usagers du service.

2 - La collecte des encombrants par caisses ouvertes.

Cette collecte concerne les objets qui, par leurs dimensions, leurs poids ou leur nature ne pourraient être chargés manuellement dans les bennes de collecte.

Pour assurer leur enlèvement et éviter leur élimination sauvage, le service met en place, deux fois par an, dans chaque commune, une caisse ouverte de grande capacité (30 m3) qui y séjourne quinze jours consécutifs.

SE RENSEIGNER EN MAIRIE SUR LES DATES PREVUES

Un conteneur sera placé au Bourg, de façon à être accessible aux véhicules, du 28 janvier 1991 au 11 février 1991.

3 - L'élimination en décharge.

Pour tous les autres matériaux, déblais de chantiers, gravats, décombres et débris, cendres et mâchefers, le Syndicat accepte d'assurer leur élimination en décharge contrôlée, moyennant le paiement d'une redevance lorsque leur volume excède un mètre-cube.

Les déchets en question doivent être apportés à la décharge.

4 - L'élimination des épaves.

Elle a lieu sous l'égide du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (S.M.A.D.C.) qui organise la récupération des épaves abandonnées dans les communes.

Pour obtenir la gratuité de cette prestation, le groupage des carcasses est nécessaire. Il convient donc d'informer la Mairie de vos besoins.

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères du Syndicat est présentement assuré par la S.E.M.E.R.A.P. Société d'Economie Mixte dont le Syndicat est administrateur.

La S.E.M.E.R.A.P. a toujours le souci de rendre un service de qualité aux usagers.

Elle attend de vous le service de l'informer des éventuels problèmes qui se poseraient dans l'exécution du service.

Pour tous renseignements, téléphoner à la SEMERAP au 73.93.25.09.

MÈRES DE LAPEYROUSE A L'HONNEUR

LAPEYROUSE a remercié ses mères de familles nombreuses qui ont bâti au côté de leurs époux notre commune, le 10 novembre dernier.

Monsieur Jacques GUIONET, Sous-Préfet de RIOM, Edmond VACANT, député de l'arrondissement étaient présents au côté du Maire pour remettre les médailles d'or, d'argent et de bronze à 20 mères de familles nombreuses et à l'époux de l'une d'entre elles décédée.



Le Maire devait préciser que cette médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation. Peuvent obtenir cette distinction les personnes qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Vous avez bien mérité cette médaille. Que de pleurs avez-vous séchés ! Que de baisers avez-vous donnés ! Que de consolations avez-vous apportées !

Après la remise des différentes médailles par Messieurs GUIONET et VACANT, d'un bouquet à chaque récipiendaire, la nombreuse assistance put féliciter et embrasser les mamans présentes avant que de déguster un buffet apéritif préparé par le CAT de St-Eloy. Madame et Messieurs les Maires du canton, Monsieur le Chef de Gendarmerie, Monsieur le représentant de l'UDAF avaient tenu à honorer de leur présence notre manifestation.

L'ÉCOLE PUBLIQUE A L'HONNEUR

Dans le cadre de la Quinzaine de l'Ecole Publique, la Fédération des Associations Laïques du Puy-De-Dôme présentait, à la salle de la Mairie de LAPEYROUSE, la vignette 90 de l'école publique à Monsieur le Maire Jean MICHEL, conseiller général du canton de Montaigut-en-Combraille.

Devant une nombreuse assistance, composée de maires, d'enseignants, de parents, de délégués départementaux de l'Education Nationale, de membres d'Amicales laïques ainsi que de représentants de la municipalité et des sociétés locales, cette sympathique et symbolique cérémonie évoqua "l'école publique, l'école de la réussite pour tous".

Messieurs CANDORET, président de la Fédération des associations laïques, MAILLET, inspecteur départemental, LANGLET, secrétaire général, MICHEL et COLAS, premier adjoint, prenaient tour à tour la parole pour rappeler que depuis 1947 le ministre de l'Education Nationale confie chaque année l'organisation de la manifestation à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'éducation permanente et que les fonds recueillis sont affectés au développement des activités éducatives complémentaires de l'enseignement.



A l'heure des récompenses, Messieurs CANDORET et MICHEL remettaient des médailles à Messieurs Paul GRAND et Robert DECORPS pour leur dévouement

durant de longues années au service de l'école publique et de l'Amicale Laïque sous les applaudissements de l'assistance.



Au cours de cette cérémonie, les enfants des écoles, sous la conduite de leur directrice, Madame GUILLAUME, distribuèrent aux participants les traditionnelles cartes rappelant la "Quinzaine de l'école publique 90" avant de partager le verre de l'amitié.

MENUISERIE - CHARPENTE - COUVERTURE

Jean LECUYER

Z.A. Les Fayes - 63330 PIONSAT

Téléphone : 73.85.63.03

Télécopie : 73.85.68.34

SIRET 779 253 517 00014

14 JUILLET

La fête du 14 juillet connaît chaque année un succès grandissant. Aidée par un temps magnifique, l'équipe municipale avait pris soin de porter un effort tout particulier sur l'accueil de nos hôtes. C'est ainsi que des structures de toiles ont été installées sur l'espace de verdure surplombant le plan d'eau et faisant face aux plages et camping.

Chaque participant a pu ainsi bénéficier d'un cadre champêtre attrayant et s'installer confortablement pour déguster les mets préparés par nos cordons bleus locaux.

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier tous les bénévoles qui, par leur dévouement, ont permis le grand succès de cette manifestation.



La journée avait commencé par le concours de pêche organisé de main de maître par Aimé TOURRET, Joël LAPLANCHE, Pascal PERRIN et Roland VACHETTE.

En fin de matinée, après la remise des prix, tout le monde devait se retrouver pour le dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de nos porte-drapeaux locaux et de la fanfare de Montaignut-en-Combraille sous la conduite de l'adjudant CHOLIN. La cérémonie à peine terminée, chacun pu rejoindre le "camp du plan d'eau" où un apéritif rafraîchissant fut servi à tous les participants qui apprécièrent les "bugnes" préparés par Madame Marcelle CONCHON.

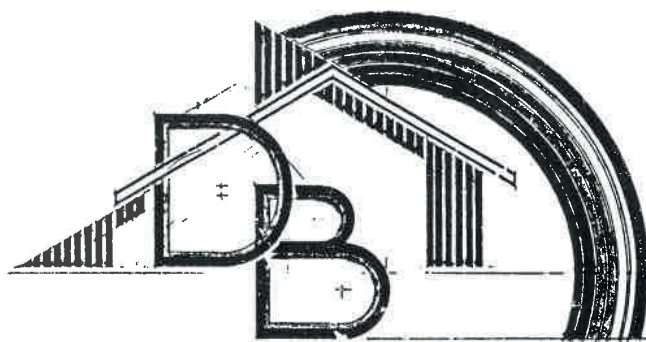
Le soir, sous les grandes tentes de toile et sous une chaleur presque saharienne, près de 500 convives se retrouvèrent pour apprécier les mets préparés par les dames de LAPEYROUSE.

Melons, pâtés aux pommes de terre, tartes et fruits bien arrosés d'un petit vin frais ne pouvaient que réjouir nos palais. Avant que ne soit tiré le feu d'artifice illuminant plages, ciel et eau, tous nos convives furent rejoints d'une foule d'amateurs de danses et de spectacle.

Merci à nos amis les sapeurs pompiers de Montaigut-en Combraille qui chaque année, améliorent leur savoir-faire pyrotechnique, à Dino BASSI et Georges GUILLOT les lanceurs lapeyrousiens.

Merci à toutes et à tous pour le dévouement manifesté. Rares sont en effet, les occasions où l'on sent le coeur de sa cité battre, seuls les instants de grande communion et de ferveur communes puisés dans l'allégresse de l'instant permettent de vaincre le quotidien et de dépasser nos maux coutumiers.

Le 14 juillet à LAPEYROUSE est vraiment un instant privilégié.



Entreprise BROUSSE-DESSEAUE

Plâtrerie - Peinture - Tenture - Isolation Soufflée - Façades
Faux Plafonds - Revêtements de Sols

134, Rue Jean-Jaurès

63700 SAINT-ÉLOY-LES-MINES

Téléphone : 73.85.03.30



Dès le début d'après-midi, il convenait de passer aux choses sérieuses avec la course cycliste organisée avec l'assistance de l'Union Vélocipédique de St-Eloy sous la direction éclairée de Monsieur Daniel BASSI, de Monsieur Marcel BEAULATON et son épouse. Les spectateurs purent applaudir le doyen d'âge, Monsieur Antoine BIDON 86 ans, le vainqueur de la course de LAPEYROUSE Jacques NEUVILLE, de retour quelques instants au pays, Annie MONCELON vainqueur des féminines, le jeune Yann FARRE premier des moins de quinze ans et enfin Michel CLEMENT vainqueur des participants occasionnels.



Chacun reçut bouquet et embrassades de nos jeunes et belles miss locales sous l'oeil attentif de Gilles PORTEJOIE, délégué national au tourisme venu en ami et voisin.

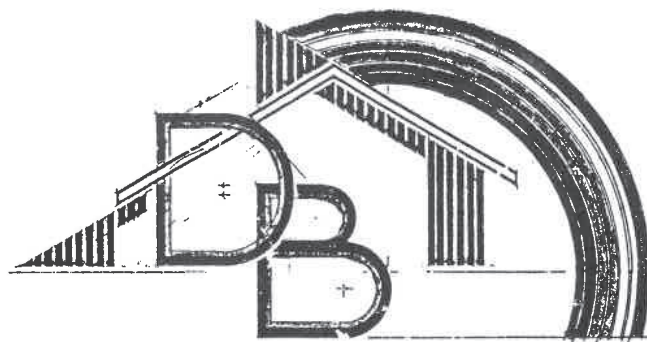
Le soir, sous les grandes tentes de toile et sous une chaleur presque saharienne, près de 500 convives se retrouvèrent pour apprécier les mets préparés par les dames de LAPEYROUSE.

Melons, pâtés aux pommes de terre, tartes et fruits bien arrosés d'un petit vin frais ne pouvaient que réjouir nos palais. Avant que ne soit tiré le feu d'artifice illuminant plages, ciel et eau, tous nos convives furent rejoints d'une foule d'amateurs de danses et de spectacle.

Merci à nos amis les sapeurs pompiers de Montaigut-en Combraille qui chaque année, améliorent leur savoir-faire pyrotechnique, à Dino BASSI et Georges GUILLOT les lanceurs lapeyrousiens.

Merci à toutes et à tous pour le dévouement manifesté. Rares sont en effet, les occasions où l'on sent le coeur de sa cité battre, seuls les instants de grande communion et de ferveur communes puisés dans l'allégresse de l'instant permettent de vaincre le quotidien et de dépasser nos maux coutumiers.

Le 14 juillet à LAPEYROUSE est vraiment un instant privilégié.



Entreprise BROUSSE-DESSEAUVE

Plâtrerie - Peinture - Tenture - Isolation Soufflée - Façades
Faux Plafonds - Revêtements de Sols

134, Rue Jean-Jaurès
63700 SAINT-ÉLOY-LES-MINES
Téléphone : 73.85.03.30

UNION SPORTIVE

Les résultats obtenus au cours de la saison 1989-1990 par les trois équipes seniors n'ont pas été ceux que l'on pouvait espérer. Cependant, chacune reste dans sa division, ce qui n'est pas si mal. Bon nombre de joueurs ont, hélas, été handicapés : claquages, entorses, tendinites n'ont pas fait défaut et à chaque match, les responsables rencontraient de gros problèmes pour "aligner" des équipes complètes et en forme.

En conséquence, cette saison, plusieurs éléments parmi les meilleurs n'ont pu rechausser les crampons, souhaitant éviter les longs arrêts de travail. D'autres, pour raison professionnelle ont été contraints d'abandonner ou ne peuvent participer à tous les matches.

Bien qu'une seule démission par équipe en A et en B n'ait été enregistrée, deux équipes seniors seulement sont engagées en championnat.



Pour l'équipe B nous avons le choix entre la troisième et la cinquième division. Après délibérations, il était décidé d'opter pour la troisième, tout en sachant bien qu'il serait dur de s'y maintenir. Qu'importe, nos jeunes se battent courageusement et l'ambiance est bonne.



Une entente a pu être réalisée avec le club de St-Eloy afin d'engager une équipe cadets. Quatre jeunes cadets ou minimes peuvent donc, par ce moyen, pratiquer le football.



Quant aux plus jeunes, ils continuent l'entraînement chaque mercredi, sous la surveillance de Robert NEUVILLE et une équipe de poussins à sept participe et obtient de bons résultats en championnat.



Les vestiaires et la buvette ont été remis à neuf aux frais de la commune. Espérons que chacun aura à coeur de maintenir ces locaux propres et en bon état. Merci à la Municipalité qui a également reconduit la subvention.

Nos manifestations connaissent toujours le succès.

Quarante-deux équipes ont participé au tournoi de sixte le 8 mai.

Le 21 juillet, un interjeux a été organisé avec la commune de TARGET à l'initiative du Foyer Laïc qui a partagé le bénéfice réalisé avec l'U.S. Lapeyrouse. L'an prochain, TARGET nous accueillera pour la revanche. Merci aux membres du foyer pour le divertissement et l'heureux apport à nos finances.

Traditionnellement organisé le dernier samedi de Juillet, le méchoui a dû être servi dans la salle des fêtes, suite à un violent orage au moment du service. Les participants ne se sont pas découragés pour autant et ont encore été nombreux à venir déguster les quatre moutons dans une joyeuse ambiance.

Plusieurs familles du club se sont agrandies cette année. Nous nous en réjouissons et leur adressons nos félicitations et nos meilleurs voeux aux bébés.

LE COMITÉ DES FÊTES

Notre fête patronale, seule activité de l'association, n'a pas connu un grand succès cette année malgré un léger changement de programme.

- samedi après-midi : concours de boules
- samedi soir : retraite aux flambeaux avec la participation de la Fanfare de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
- dimanche après-midi : match et fête foraine
- dimanche en matinée : bal musette avec un orchestre réputé "Les Nounours"
- lundi après-midi : traditionnelle course organisée par l'U.V.S.E. de ST-ELOY-LES-MINES



Puis, à la sortie des classes, distribution de friandises et lâcher de ballons multicolores sur le stade (quelques cartes ont été retournées aux enfants, elles provenaient de la région de Clermont-Fd et même une d'Ardèche...)

Comme chaque année, le Président et tous les membres remercient sincèrement toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de la Fête ainsi que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention allouée qui est toujours la bienvenue...

FOYER LAÏC

Déjà une autre année qui va se terminer, c'est la réflexion que l'on se fait tous les ans au moment de préparer le bulletin municipal.

Pour le Foyer Laïc, elle s'est déroulée normalement, avec les manifestations habituelles. Une nouveauté cependant pour 1990 : le retour d'INTERJEUX après une interruption de plusieurs années.

En effet, le 22 juillet, le Foyer Laïc et l'Union Sportive accueillaient la vaillante équipe de TARGET pour une rencontre amicale.

Pendant trois heures, les deux équipes rivalisèrent d'adresse et de connaissances dans une quinzaine d'épreuves choisies pour faire passer une agréable soirée au public.

Malgré une chaleur torride et un manque d'entraînement pour ce genre de manifestation, la dernière datait de 1985, nos jeunes remportaient un brillant succès sur leurs homologues de l'Allier. Tout s'est déroulé dans un climat de sportivité et d'amitié : le but recherché par les responsables était atteint. Nos félicitations aux deux équipes.

Les autres activités, beaucoup plus traditionnelles, ont remporté, elles aussi, un succès encourageant.

Cette année, à la suite du regroupement des deux écoles, ce sont les enfants de BUXIERES et LAPEYROUSE qui nous ont présenté un spectacle de qualité pour une Fête des Ecoles très réussie. Merci à leurs maître et maîtresses ainsi qu'à tous les intervenants.



En ce qui concerne le tir aux pigeons, nous avons dû abandonner le terrain du garage : celui-ci étant trop près du lotissement. Nous tenons à remercier Monsieur CROCI qui a bien voulu mettre à notre disposition son terrain, derrière l'école, pour continuer cette activité.

Avec le bénéfice réalisé au cours de ces manifestations, nous avons pu participer financièrement, comme nous l'avions déjà indiqué dans ce bulletin, à certaines activités scolaires : danse, classe de découverte, voyage.

Cette année encore, les enfants de l'école auront droit à leur goûter et à la visite du Père Noël le jour des vacances scolaires.



L'arrivée du
Père Noël en
traction



Les enfants pendant
la projection d'un
dessin animé

Avant de vous donner quelques dates déjà retenues pour 1991, nous tenons à vous remercier pour votre participation et votre aide et à vous présenter nos meilleurs voeux.

Pour 1991, sont déjà retenues :

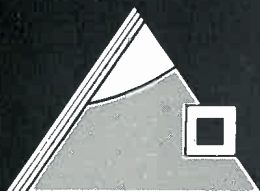
- 26 janvier : Assemblée Générale
- 9 février : Potée Auvergnate
- 14 avril : Fêtes des Ecoles

OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU PUY-DE-DOME

OPAC
OPAC
OPAC
OPAC
OPAC
OPAC

*Ensemble
pour réussir!*

32, RUE DE BLANZAT. 63000
CLERMONT-FD. TEL : 73.90.04.60



LAPEYROUSE ANIMATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 novembre 1990

Etaient présentes : Yvonne Arnaud, Louise Biard, Lucienne Buvat, Jeanine Gauvin, Eliane Manseri, Bernadette Martin, Christiane Michard, Nadine Michel, Raymonde Robeyrolle.

Etaient excusés : Nadine Guillet, Henri Guillot, Monique Méritet.

Rapport moral de l'année écoulée.

Les enfants inscrits ont été conviés chaque mercredi de l'année scolaire, pour des animations diverses. Les temps forts en ont été : la préparation de la séance récréative du 10 mars, le défilé de Carnaval du 28 mars, la sortie à la piscine du 6 juin, le voyage du 4 juillet... Toutes les activités se sont déroulées dans une ambiance de joie juvénile.

L'itinéraire de l'excursion d'un jour ouverte à tous, était le suivant : - Noyant : ensemble bouddhique

- Moulins : musée du folklore

- St Augustin : pique-nique, visite du château et du parc animalier, traversée de la cour aux lions

- Bourbon l'Archambault : montée au sommet des ruines du château

- St-Menoux : passage à la débredinoire

En outre, des randonnées pédestres ont eu lieu à chaque saison, comme elles continueront à le faire. Les deux animatrices : Lucienne Buvat et Eliane Manseri manifestent le désir d'une aide supplémentaire pour l'organisation de cette activité assez lourde : choix puis repérage du circuit, mise au point sur carte, distribution d'invitations, pose d'affiches, restauration à prévoir pendant le circuit, aide éventuelle aux promeneurs en difficulté, etc... Jeanine Gauvin propose son concours qui est le bienvenu.

La troupe des adultes est allée jouer à St-Priest-des-Champs, le 8 avril, introduite par Jean-Marie Rainaud, Conseiller municipal de Lapeyrouse, auprès de l'Association de Parents d'élèves de sa commune de fonction. Qu'il en soit remercié, car nous y avons bénéficié d'un excellent accueil.





Notre groupe théâtral s'est enrichi cette année par l'arrivée de deux jeunes filles qui ont spontanément offert leur gracieux concours. Nous en sommes ravies, et continuons à solliciter des bonnes volontés. Les répétitions ont lieu le samedi de 14h30 à 16h30. La porte de la salle polyvalente est ouverte à ceux qui ont envie de prendre contact.

Rapport financier

Une subvention municipale et une autre de "Jeunesse et Sports", de même que le bénéfice de la séance, permettent un actif confortable pour l'exercice à venir. Le montant de l'inscription n'est encore que de 50 francs par année scolaire, goûter compris. Il est décidé de le porter à 60 francs pour la rentrée 91.

Prévisions

Restant à l'écoute des désirs des enfants, nous avons perçu chez eux un attrait particulier pour le tricot, le canevas, la couture. Nous pensons donc renouveler cette activité au cours du second semestre.

Notre fête de Noël aura lieu le 19 décembre à la Cantine.

La séance récréative annuelle se déroulera le samedi 16 mars à la salle du Foyer Laïc. Nous aurons grand plaisir à y accueillir tous ceux qui ont de l'amitié pour notre association. Nous les en remercions à l'avance, de grand coeur.

CLUB 3^e AGE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Amicale des Anciens très durement touchée par le décès de son Président, Monsieur René BRUN, nos pensées sont avec ceux qui nous ont quittés, vers les malades à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

A peine les fêtes de fin d'année terminées qu'il faut songer à l'Assemblée Générale.

A cette occasion, un repas gratuit était offert par l'Amicale à tous ses adhérents ; malheureusement, la grippe ayant fait des ravages, il y avait quelques manquants.

Un tiers des membres du Conseil d'Administration étant renouvelable, Messieurs René BRUN, Fernand BOUCULAT, Marcel GUILLOT, Maurice MOURAGNON étaient élus à l'unanimité. L'ambiance chaleureuse et la bonne chère firent de cette journée une réussite et cet excellent déjeuner se termina par des chansons et c'est encore nos jeunes musiciens qui eurent le mot de la fin.

Samedi 21 avril, il y avait grande animation place de la Mairie. L'Amicale organisait son banquet traditionnel et accueillait avec une profonde satisfaction 112 adhérents. Le menu copieux devait contenter gourmets et gourmands. Monsieur Henri COLLARD, comique troupier, sut tenir l'assistance en haleine une partie de la soirée. Mais il fallait bien évidemment compter avec les danseurs qui sont nombreux et acharnés parmi l'amicale. "Les vieilles jambes" ont pu se dégourdir sur des airs du bon vieux temps. Une sympathique journée dans une excellente atmosphère, des gens heureux de se rencontrer et qui se sont séparés en se disant à bientôt.

Le 9 juin, jour de la sortie promenade, cinquante personnes prenaient place à bord d'un car TIXIER. Après un arrêt casse-croûte à ROANNE, nous partons vers LYON pour une visite du parc de la Tête d'Or où chacun a pu admirer l'immense roseraie.



Après un déjeuner pris à la Brasserie Georges, nous prenons la direction de Villars-Les-Dombes pour la visite du parc ornithologique.



Nous avons pu contempler 400 variétés d'oiseaux aux couleurs chatoyantes. Nous avons pu voir quelques véhicules utilitaires de la guerre de 1914 qui aujourd'hui nous semblent bien désuets.

C'est par une belle journée d'automne que les anciens des deux communes se sont réunis pour le déjeuner de fin d'année. Présidé par Messieurs Jean MICHEL et Roger MASLE, ce repas fut apprécié de tous les convives. Il faisait bon vivre dans la salle de la cantine et les langues allaient bon train. Après d'innombrables valse et tangos, tout se termina par la traditionnelle soupe à l'oignon où quarante six convives étaient présents.

L'Amicale des Anciens de LAPEYROUSE-BUXIERES adresse ses sincères remerciements à la Municipalité de LAPEYROUSE, celle de BUXIERES, à la Société de Secours Minière, à tous les généreux donateurs pour les dons et les subventions qui nous sont alloués, à la Société de Chasse "La Lapeyrousienne" qui nous a fait don d'un chevreuil, à nos dévoués traiteurs, Mr et Mme ROCHE, à nos sympathiques musiciens, Béatrice, Pascal et Jean-Philippe et à tous les membres de l'Amicale qui travaillent bénévolement.

Il est rappelé à tous ceux qui aiment partager l'amitié et surtout la solidarité qu'ils peuvent rejoindre l'amicale, le meilleur accueil leur sera réservé.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

13 mai 1990 : Jérémy COLAS
17 août 1990 : Sandra FAYOL
26 août 1990 : Damien GUILHOT
20 octobre 1990 : Delphine GUYOT

MARIAGES :

21 juillet 1990 : Robert, Auguste, Marcel CAULE et Véronique BASSI

DECES :

02 janvier 1990 : Violette, Charlotte ROCHER veuve BERNARDIN..... TRONGET
03 janvier 1990 : Julienne VOJCIESZEK veuve WEGRZYN TRONGET
04 janvier 1990 : Aimé, Albert, Léon VACHETTE MONTLUCON
01 février 1990 : Alexandrine VERNADAT veuve ARDOIN LAPEYROUSE
25 février 1990 : Alice, Suzanne, Brigitte MARTIN veuve BAYLOT .. MONTLUCON
07 avril 1990 : Joseph, Clair ROBIN VICHY
13 avril 1990 : Robert, Ernest DUBOISSET MONTLUCON
03 mai 1990 : René BRUN LAPEYROUSE
22 mai 1990 : Gilbert, Lucien VACHETTE DESERTINES
23 mai 1990 : Gérard, Marc, Gilbert MEUNIER LAPEYROUSE
15 juillet 1990 : Christian, Philippe GOUTELARD LIMOGES
20 août 1990 : Aimée, Célestine MONTJOTIN LAPEYROUSE
24 septembre 1990 : Rachelle, Elise BARTHOUX veuve VALLETON LAPEYROUSE
06 novembre 1990 : Rachelle, Hortense, Alexis BARRAT veuve MEUNIER ECHASSIERES
15 novembre 1990 : Jean LESCHER LAPEYROUSE

*vous êtes tous
conviés à la :*

**REUNION
PUBLIQUE
d'information.**

*dimanche 20 janvier
10h.*

Salle de la mairie.